

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-cinq et le premier avril

Date de la convocation : 25/03/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le premier avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : MARTINELLI Gilbert, ALZEAL Gilbert, BRES Jean Marie, TOCHE Jean-Louis ;
MARTIN (BOASSO) Bernadette, JOLY Daniel, TOCHE Sylvette, ALZEAL Maurice

REPRESENTES : ALZEAL Sandra

ABSENTS / EXCUSES : 0

Secrétaire de séance : TOCHE Sylvette

2025.008 Vote du budget primitif 2025

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025, et le commente chapitre par chapitre.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et 7.5% en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 306 684.84

Recettes : 306 684.84

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 414 549.57

Recettes : 414 549.57

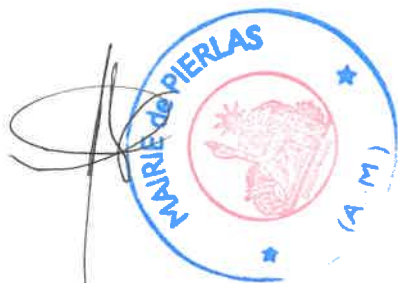
Le conseil Oui son Maire,

Après en avoir délibéré

APPROUVE et VOTE le Budget Primitif pour 2025.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du



Le Maire,
Gilbert MARTINELLI